

**Volet B**

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

***13061643***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **10 AVR. 2013**
Mellot Marie-Guy**Greffier assuré**

N° d'entreprise : 0457.639.367

Dénomination :

(en entier) : Vemaro

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue du Quai S/N 7730 Estaimpuis

Objet de l'acte : Modification de statuts

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire LUDO DEBUCQUOY, à PASSENDALE commune Zonnebeke, en date du vingt-sept mars deux mille treize, "enregistré deux rôles, sans renvoi, à Ypres le 28 mars 2013, volume 180 folio 90 case 6. Reçu : vingt-cinq euros. L'ass. fin. adj. (signé) Ryckeghem Carine", que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "VEMARO" ayant son siège social à 7730 Estaimpuis, Rue du Quai S/N a pris à l'unanimité des voix la résolutions suivantes:

Première résolution :

L'exercice sociale commence le premier mars de chaque année et finit le dernier jour de février de l'année suivante.

Disposition transitoire :

A titre de disposition transitoire, l'exercice social ayant débuté le premier avril deux mille douze se clôturera le vingt-huit février deux mille quatorze.

Deuxième résolution :

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 27 comme suite « L'année sociale commence le premier mars de chaque année et finit le dernier jour de février de l'année suivante. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Ludo Debucquoy

Déposées en même temps:

- l'expédition de l'acte de modifications aux statuts;
- texte coordonné des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2013 - Annexes du Moniteur belge